



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

**Transformation de la Chapelle Saint Jacques en salle  
d'exposition**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Mercredi 10 février 2021 à 12h00**

## **SOMMAIRE**

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres .....	5
2.2 - Forme juridique du groupement .....	5
2.3 - Variantes .....	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
3 - Les intervenants .....	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre .....	6
3.2 - Contrôle technique.....	6
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat .....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	6
5 - Contenu du dossier de consultation .....	7
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site.....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.1 - Transmission électronique .....	10
7.2 - Transmission sous support papier.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres .....	10
8.1 - Sélection des candidatures .....	10
8.2 - Attribution des marchés .....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	12
9 - Renseignements complémentaires.....	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
9.2 - Procédures de recours .....	12

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

#### **Transformation de la Chapelle Saint Jacques en salle d'exposition**

Lieu(x) d'exécution :

#### **Chapelle Saint Jacques**

3 Avenue de Verdun

13410 Lambesc

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 9 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
2021-003	Lot 1 - Echafaudage
2021-004	Lot 2 : Maçonnerie - Pierre de taille - Plâtrerie
2021-005	Lot 3 : Charpente- couverture
2021-006	Lot 4 : Menuiseries intérieures/extérieures - Vitraux
2021-007	Lot 5 : Métallerie - Serrurerie
2021-008	Lot 6 : Peinture
2021-009	Lot 7 : Electricité
2021-010	Lot 8 : Chauffage - Ventilation - Plomberie
2021-011	Lot 9 : Ascenseur

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche (s)	Désignation de la tranche
2021-003	TF	Ensemble des travaux de transformation de la chapelle en salle d'exposition

*Transformation de la Chapelle Saint Jacques en Salle d'exposition*

Lot(s)	Tranche (s)	Désignation de la tranche
	TO001	Echafaudage Façade côté Ouest de la Chapelle : Montage, démontage et prix de location mensuelle
2021-004	TF	Ensemble des travaux de transformation de la chapelle en salle d'exposition
2021-005	TF	Ensemble des travaux de transformation de la chapelle en salle d'exposition
	TO001	Dépose, repose des gouttières de la façade Ouest
2021-006	TF	Ensemble des travaux de transformation de la chapelle en salle d'exposition
	TO001	Grilles de protection des vitraux en laiton
2021-007	TF	Ensemble des travaux de transformation de la chapelle en salle d'exposition
2021-008	TF	Ensemble des travaux de transformation de la chapelle en salle d'exposition
2021-009	TF	Ensemble des travaux de transformation de la chapelle en salle d'exposition
2021-010	TF	Ensemble des travaux de transformation de la chapelle en salle d'exposition
2021-011	TF	Ensemble des travaux de transformation de la chapelle en salle d'exposition

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### **1.5 - Nomenclature**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code	Description
2021-003	44212310-5	Échafaudages
2021-004	45262522-6	Travaux de maçonnerie
	45262512-3	Maçonnerie de pierres de taille
	45410000-4	Travaux de plâtrerie
2021-005	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
2021-006	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres

	45441000-0	Travaux de vitrerie
2021-007	44316500-3	Serrurerie
2021-008	45442100-8	Travaux de peinture
2021-009	09310000-5	Électricité
2021-010	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
	45330000-9	Travaux de plomberie
2021-011	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

**Les candidats ont l'obligation** de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
2021-008	2021-008 PSE	Peinture thermolaquée	Eléments métalliques : mezzanine, escalier, garde-corps et mains courantes thermolaqués
2021-009	2021-009 PSE	Fourniture et pose de cimaise avec éclairage	Fourniture et pose de cimaises électriques avec éclairage

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

### **3 - Les intervenants**

#### **3.1 - Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**Atelier d'Architecture De WELLE**

18 Rue Emeric David  
13100 AIX EN PROVENCE

Tél. : 06 78 64 99 29

Courriel : jacquesdewelle@orange.fr

#### **3.2 - Contrôle technique**

Le contrôle technique est assuré par :

**ALPES CONTRÔLE**

Immeuble IMOWIN -ZA LA Jalassière  
RD 18 Route des Milles  
Lotissement Le Jalas  
13510 EGUILLES

Tél. : 04 84 49 22 79

Fax. : 04 91 43 30 53

Courriel : aixenprovence@alpes-controles.fr

#### **3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

**Société YSEIS**

2090 Route des Milles  
Impasse Opaline  
13510 EGUILLES

Tél. : 04 42 24 06 81 - 06 20 03 49 28

Courriel : [michel.autes@yseis.com](mailto:michel.autes@yseis.com)

### **4 - Conditions relatives au contrat**

#### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

#### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **6 - Présentation des candidatures et des offres**

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **6.1 - Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

**Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui

**Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Oui
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Oui

**Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise:**

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Oui
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Oui
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Oui

**Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :**

Libellés	Signature
Certificat de Qualifications professionnelles Monuments Historiques 2194	Oui

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)



### *Transformation de la Chapelle Saint Jacques en Salle d'exposition*

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### **Pièces de l'offre :**

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Un certificat de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

#### **6.2 - Visites sur site**

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les visites sont organisées sur les journées suivantes :

- **Jeudi 28 janvier 2021 matin**
- **Mardi 2 février 2021**

**Il est impératif de contacter les Services Techniques de la Commune au numéro de Tél. 04 42 17 00 52 pour s'inscrire.**

#### **7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **7.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.sudest-marchespublics.com>.  
<http://www.sudest-marchespublics.com>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

### **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## **8 - Examen des candidatures et des offres**

### **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
<i>1.1-Méthodologie détaillée d'exécution du chantier</i> <i>Notation du sous critère :</i> <i>0 = Absent ou inapproprié</i> <i>1- 6 = Peu satisfaisant</i> <i>6-14 = Satisfaisant</i> <i>14-20 = Très satisfaisant</i>	20
<i>1.2-Moyens techniques et humains dédiés à ce chantier.</i> <i>Références récentes sur chantiers similaires</i> <i>Notation du sous critère :</i> <i>0 = Absent ou inapproprié</i> <i>1-5 = Peu satisfaisant</i> <i>5-10 = Satisfaisant</i> <i>10-15 = Très satisfaisant</i>	15
<i>1.3-Fiches techniques et échantillons proposés</i> <i>Notation du sous critère :</i> <i>0 = Absent ou inapproprié</i> <i>1-5 = Peu satisfaisant</i> <i>5-10 = Satisfaisant</i> <i>10-15 = Très satisfaisant</i>	15
<i>1.4-Méthodologie environnementale - Moyens mis en œuvre</i> <i>Notation du sous critère :</i> <i>0 = Absent ou inapproprié</i> <i>1-2 = Peu satisfaisant</i> <i>2-3 = Satisfaisant</i> <i>4-5 = Très satisfaisant</i>	5
<i>1.5-Hygiène et sécurité du chantier</i> <i>Notation du sous critère :</i>	5

<i>0 = Absent ou inapproprié</i> <i>1-2 = Peu satisfaisant</i> <i>2-3 = Satisfaisant</i> <i>4-5 = Très satisfaisant</i>	
2-Prix des prestations	40.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats de son choix par phases successives en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

**Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.**

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<http://www.sudest-marchespublics.com>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal Administratif de Marseille**

22-24 rue Breteuil

13281 MARSEILLE CEDEX 6

*Transformation de la Chapelle Saint Jacques en Salle d'exposition*

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

**Tribunal Administratif de Marseille**

22-24 rue Breteuil

13281 MARSEILLE CEDEX 6

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

**Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiables des Différends et Litiges**

Préfecture de la Région PACA

Place Félix-Baret

CS 80001

13282 MARSEILLE CEDEX 06